

SAS

L'intervention du service nécessite :

La volonté de la personne de décider pour et par soi-même.

Une prédisposition minimale, souhait et aptitude, à mener une vie autonome.

Le consentement de la personne à un accompagnement régulier au domicile, en extérieur et au sein du service.



Service d'Accompagnement
et de Suivi

APEMH
Hébergement et Services asbl

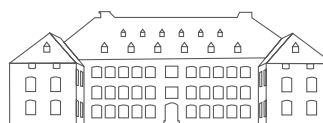
SAS sud

19, rue du Commerce
L-4067 Esch/Alzette
Tél.: 54 51 52 | Portable: 691 37 00 67
Mail: sas.sud@apemh.lu

SAS nord

4B, Eesberwee
L-9809 Hosingen
Tél.: 26 90 36 96 | Portable: 691 22 34 56
Mail: sas.nord@apemh.lu

www.apemh.lu



Éditeur APEMH - décembre 2015



Service d'Accompagnement
et de Suivi

Nous soutenons toute personne adulte en
situation de handicap vivant dans son logement
ou désireuse d'y vivre

Accompagner
la personne

Soutenir son
autonomie

Organiser son
quotidien

APEMH
Hébergement et Services asbl

www.apemh.lu

SAS

Public cible

Le Service d'Accompagnement et de Suivi (SAS) s'adresse à **toute personne adulte en situation de handicap intellectuel**.

Le service apporte un **soutien spécialisé à domicile** à la personne vivant :

dans son propre logement,
seule ou en couple,
avec ou sans enfant.

Le service s'adresse aux personnes qui ont le désir de mener une vie autonome tout en ayant besoin d'un soutien socio-pédagogique.

SAS

Prestations

Accompagner - Soutenir - Guider
Conseiller - Informer - Former

Identification des besoins et des capacités d'autonomie.

Développement des compétences.

Soutien à la prise de décision.

Accompagnement lors de la réalisation des actes quotidiens de la vie.

Recommandation et vigilance en matière de santé.

Soutien dans l'organisation des loisirs.

Guidance dans la gestion administrative et financière.

Soutien dans les relations avec l'environnement familial et social.

Promotion de la participation à la vie sociale et culturelle.

Offre d'information, de formation et de conseils personnalisés.

SAS

Objectifs

Personnalisation du projet

Co-construire un projet d'autonomie.

Favoriser un mode de vie autodéterminé au sein d'un logement autonome.

Renforcer les compétences individuelles et favoriser l'épanouissement personnel.

Soutenir la participation de la personne à la vie sociale au sein de la société.